



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

Paris, le 2 juin 2010

C.A.P. DU 1er Juin 2010

OFFICIERS DE PORT ADJOINTS

Participants :

SG/DRH/SGP/EMC: M.GRASZK Edmond – Président de la CAP
: Mme ARTICO Marie-Geneviève
: Messieurs ROUX Pierre et BODINATE Luc

DGITM/DST/PTF : Mme KUCYBALA Sonya

EXPERTS : M. BRACQ Dominique (DRH du GPM Rouen)
: M. DUFUMIER Benoît (DML -DDTM76)
: 2 Agents du Bureau « évaluations professionnelles »

SNOP -F.O. : Mme LAUTROU Carol
: Messieurs DUHAMEL Jean-Luc, BRISSON Alain et DESTABLE Eric

A 14H30 ouverture de séance :

Désignation de Mme LAUTROU Carol en qualité de secrétaire adjoint.

Approbation du procès-verbal de la CAP des OPA du 27 octobre 2009.

1. - Recours :

Examen du recours de Mr Cousquer Eric du port de Roscoff.

Le bureau évaluations professionnelles, après enquête, propose de modifier le CR d'évaluation en faveur d'Eric Cousquer.

La CAP acte le recours et confirme la suppression des phrases litigieuses.

Le recours de Gabriel Bacon du port de Lorient a été évoqué mais n'a pas été défendu, ce recours n'étant pas du ressort de la CAP, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité ayant été saisi du dossier.

Les conclusions de l'enquête du CGEDD de mars dernier vont être diffusées aux intéressés très prochainement.

Le Président propose ensuite de procéder à l'examen des demandes de mutation.

2. - Sont mutés pour :

Grands Ports Maritimes :

MARSEILLE	- LEBRAS Éric - GALDIN Jacques	de Calais de Porto Vecchio
BORDEAUX	- LAUTROU Carol - CLERC-DUMARTIN Christian - LE GUELLEC Philippe	d' Ajaccio de Bastia de Guyane
DUNKERQUE	- LAMOUR Laurent	de Boulogne
NANTES –ST NAZAIRE	- MONFORT Michel	de Boulogne (sous réserve de vacance du poste)
ROUEN	- LE DEROUT Éric	de Dieppe (à titre exceptionnel et sous réserve de sa titularisation)
LE HAVRE	- RAULT Etienne	de Calais
LA ROCHELLE	- CAROFF Louis - MARTIN Sylvain	de Boulogne (à compter du 01/01/2011) de Boulogne

Ports décentralisés :

SAINT MALO	- CHEREL Christophe	du Légué
BREST	- OHAROKI Laurent	de Caen
SETE	- CARA François - LEZIN Gilles	d' Ajaccio de Fort de France
BAYONNE	- MONFEUGAS Gilles	de Port la Nouvelle (sous réserve poste Vacant – concours OP)
PORTO VECCHIO	- VERLAGUET Michel	de Sète
BASTIA	- SIBERT Yannick	du Tréport

ATTENTION :

Des postes susceptibles d'être vacants n'ont pas été publiés à cette CAP (5 postes de la DDTM 29). Lors de la prochaine CAP d'octobre (promotions), les postes de **TONNAY-CHARENTE** (sous réserve vacance de ce poste- réussite concours OP) et du **LEGUE** (poste de Christophe Cherel affecté à St Malo) seront proposés à la mutation.

Les personnes qui seront mutées sur ces postes ne seront pas remplacées dans leur affectation actuelle avant les mutations de septembre 2011.

Divers

Le SNOP FO a très fermement contesté la façon dont se sont déroulées les cap des capitaines et des lieutenants.

Cette année, aucune pièce justificative (PM 104, lettre de motivation, avis des services.....) n'a été fournie aux représentants du personnel. Sous prétexte de dématérialisation des dossiers, certainement dû au fait que nous soyons du ministère du Développement Durable, l'administration n'a fourni aucunes pièces aux deux commissions et ce malgré l'existence de la circulaire Ruyschaert.

Heureusement pour les lieutenants, bon nombre des candidats à mutation, nous avaient fait parvenir une copie de leur dossier.

Une fois encore nous vous rappelons que vous devez contacter les membres des cap et leur faire parvenir une copie des pièces. A plusieurs reprises cela nous a permis de rectifier des erreurs de l'administration. Si vous ne le faite pas nous sommes dans l'incapacité de statuer correctement sur vos candidatures et après il est trop tard. Cela fait plusieurs années que nous vous le rappelons.

Nous avons également contesté les changements d'avis des services d'origine de la DDTM 62, cinq jours seulement avant la CAP. Les lieutenants ne sont pas responsables des problèmes de gestion et du manque d'attractivité des ports du nord et il n'est pas normal qu'un tiers des avis favorables se soient transformés en avis défavorables à la dernière minute parce qu'on ne sait pas comment on va les remplacer. Bien évidemment ces avis défavorables n'ont pas été notifiés aux intéressés contrairement à la règle.

Le président de la CAP a rappelé les règles à EMC3 concernant les productions de pièces justificatives. Nous rappellerons également par courrier à certains services les règles de gestion du corps, qui semblent être particulièrement méconnues suite aux créations récentes des DDTM.

Revalorisation des coefficients du régime indemnitaire: toutes les évaluations ne sont pas encore arrivées à l'Administration Centrale, donc nous attendons toujours. Le service rémunération (ERR) a été relancé par nos soins la semaine dernière et le président de la CAP, sous directeur des RH est conscient de notre mécontentement concernant un régime qui nous a été imposé et qui n'est toujours pas appliqué par certains services.

Prime d'habillement: l'arrêté est à la signature du ministère des finances.

Revalorisation statutaire: une réunion de travail a eu lieu lundi 31 mai de 16 h00 à 18h30. Elle fera l'objet d'un compte rendu séparé.

Concours 2010: bien que 26 candidats soient admissibles, 18 seulement seront admis cette année, malgré certaines vacances de postes. Le ministère des Finances ayant figé le recrutement début janvier, il ne devrait pas revenir sur ce nombre.

Pour finir, et comme chaque année, beaucoup seront déçus des résultats de ces CAP, peu auront obtenu satisfaction.

Il est hélas impossible de satisfaire tout le monde quand il y a une dizaine de candidats par poste.

Vos Représentants à la CAP des Lieutenants de Port

Carol LAUTROU - Alain BRISSON - Jean-Luc DUHAMEL – Eric DESTABLE